

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: NESPOLI TECNORAL ACR CLP
Dénomination: BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. – BRAVO RAL 600ml.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. – BRAVO RAL 600ml.
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl
Adresse: Via Santa Brigida,43
Localité et Etat: 10060 ROLETTO (TO)
ITALIA

Tél. 0039 (0)121 542542

Fax 0039 (0)121 542544

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité.

francesco.conte@nespoligroup.com

Adresse du Responsable:

CIA TECHNIMA SUD EUROPA s.r.l. - Via Santa Brigida, 43 - 10060 ROLETTO
Tel. ++39 (0)121 542 542 - Fax.++39 (0)121 542 544

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

CIA TECHNIMA SUD EUROPA S.r.l.
Phone n.. ++39 (0)121 542 542 - ++39 (0)121 542 543
de 8h00 à 13 ° ° tous les jours ouvrables
Centro Antiveleni - Milano - A.O. Ospedale Niguarda Ca' Granda - Tel. 02-66101029
Centro Antiveleni - Bergamo - A.O. Papa Giovanni XXIII - Tel. 800-883300
Centro Antiveleni - Pavia - Centro Nazionale di Informazione Tossicologica
Tel. 0382-24444
Centro Antiveleni - Roma - Policlinico "A. Gemelli" - Tel. 06-3054343
Centro Antiveleni - Roma - Policlinico "Umberto I" - Tel. 06-49978000
Centro Antiveleni pediatrico - Roma - Ospedale Pediatrico Bambino Gesù
Tel. 06-68593726
Centro Antiveleni - Napoli - A.O. di Rilievo Nazionale "A.Cardarelli" - Tel. 081-7472870
Centro Antiveleni - Firenze - A.O. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica Tel. 055-7947819
Centro Antiveleni - Foggia - A.O. Universitaria - Tel. 0881-732326

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH205

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH208

Contient:

PRODUIT RE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

P501

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Contient:

ACETATE DE METHYLE

ACETATE DE N-BUTYLE

1-METHOXY-2-PROPANOL

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
ACETATE DE METHYLE		
CAS 79-20-9	27 ≤ x < 28,5	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 201-185-2		
INDEX 607-021-00-X		
N° Reg. 01-2119459211-47-XXXX		
Gaz de Petrole Liquifié		
CAS 68476-40-4	27 ≤ x < 28,5	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280, Note K
CE 649-199-00-1		
INDEX 270-681-9		
N° Reg. 01-2119486557-22-XXXX		
DIMETILETERE		
CAS 000115-10-6	10,5 ≤ x < 12	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280
CE 204-065-8		
INDEX 603-019-00-8		
N° Reg. 01-2119472128-37-0000		
ACETATE DE N-BUTYLE		
CAS 123-86-4	8 ≤ x < 9	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 204-658-1		
INDEX 607-025-00-1		
N° Reg. 01-2119485493-29-XXXX		
XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)		
CAS 1330-20-7	5 ≤ x < 6	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Note C
CE 215-535-7		
INDEX 601-022-00-9		
N° Reg. 01-2119488216-32-XXXX		
2-BUTOXYETHANOL		
CAS 111-76-2	1 ≤ x < 1,5	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		

INDEX 603-014-00-0
N° Reg. 01-2119475108-36-XXXX

1-METHOXY-2-PROPANOL
CAS 107-98-2 0,4 ≤ x < 0,45 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE 203-539-1
INDEX 603-064-00-3
N° Reg. 01-2119457435-35-XXXX

PRODUIT RE REACTION: BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE
CAS 25068-38-6 0,2 ≤ x < 0,25 Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
CE 500-033-5
INDEX 603-074-00-8
N° Reg. 01-2119456619-26-XXXX

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE
CAS 108-65-6 0 ≤ x < 0,05 Flam. Liq. 3 H226
CE 203-603-9
INDEX 607-195-00-7
N° Reg. 01-2119475791-29-XXXX

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 27,87 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

Cas general : Le produit est contenu dans une boite a pression et ne pwut pas sortir sauf pendant l' utolisation qui doit suivre les recommandations d' usage. Inhalation : Aerer le local et eloigner le sujet.Faire respirer de l' aire frais et garder le patient au repos. Yeux : Laver immediatement avec de l' eau enlevant le produit des yeux. Peau : Enlever les vetements contamines.Laver soigneusement la peau avec de l' eau et du savon. Ingestion : En cas d' ingestion accidentelle,ne pas faire vomir.

4.1. Description des premiers secours

Informations non disponibles

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations non disponibles

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimé le 12/06/2017 Page n. 5/20

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.
MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.
ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimé le 12/06/2017 Page n. 6/20

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations non disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU	Deutschland	MAK-und BAT-Werte-Liste 2012
ESP	España	INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2015
FRA	France	JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Databank of the social and Economic Concil of Netherlands (SER) Values, AF 2011:18
POL	Polska	ROZPORZĄDZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 16 grudnia 2011r
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diaro da Republica I 26; 2012-02-06

TUR	Türkiye	2000/39/EC sayılı Direktifin ekidir
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2016

ACETATE DE METHYLE					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	610	200	2440	800
MAK	DEU	310	100	1240	400
VLA	ESP	616	200	770	250
VLEP	FRA	610	200	760	250
WEL	GBR	616	200	770	250
OEL	NLD	100			
NDS	POL	250		600	
TLV-ACGIH		606	200	757	250

ACETATE DE N-BUTYLE					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
MAK	DEU	480	100	960	200
VLA	ESP	724	150	965	200
VLEP	FRA	710	150	940	200
WEL	GBR	724	150	966	200
OEL	NLD	150			
NDS	POL	200		950	
TLV-ACGIH			50		150

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
AGW	DEU	440	100	880	200
MAK	DEU	440	100	880	200
VLA	ESP	221	50	442	100
VLEP	FRA	221	50	442	100
WEL	GBR	220	50	441	100
VLEP	ITA	221	50	442	100
OEL	NLD	210		442	
NDS	POL	100			
VLE	PRT	221	50	442	100
ESD	TUR	221	50	442	100
OEL	EU	221	50	442	100
TLV-ACGIH		434	100	651	150

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**
2-BUTOXYETHANOL**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	49	10	196	40	PEAU
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
OEL	NLD	100		246		PEAU
NDS	POL	98		200		
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
ESD	TUR	98	20	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			

1-METHOXY-2-PROPANOL**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	370	100	740	200	
MAK	DEU	370	100	740	200	
VLA	ESP	375	100	568	150	PEAU
VLEP	FRA	188	50	375	10	PEAU
WEL	GBR	375	100	560	150	PEAU
VLEP	ITA	375	100	568	150	PEAU
OEL	NLD	375		563		PEAU
NDS	POL	180		360		
VLE	PRT	375	100	568	150	
ESD	TUR	375	100	568	150	PEAU
OEL	EU	375	100	568	150	PEAU
TLV-ACGIH		184	50	368	100	

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	270	50	270	50	
MAK	DEU	270	50	270	50	
VLA	ESP	275	50	550	100	PEAU
VLEP	FRA	275	50	550	100	PEAU
WEL	GBR	274	50	548	100	
VLEP	ITA	275	50	550	100	PEAU
OEL	NLD	550				
NDS	POL	260		520		

VLE	PRT	275	50	550	100	PEAU
ESD	TUR	275	50	550	100	PEAU
OEL	EU	275	50	550	100	PEAU

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS
Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	Liquide sous pression.
Couleur	De blanc à noir, métallisé
Odeur	typique de solvant
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion ou de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition	< 35 °C
Intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	< -1 °C
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible
Limite super.d'inflammab.	Non disponible
Limite infer.d'explosion	Non disponible

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**

Limite super.d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de la vapeur	Non disponible
Densité relative	0,76
Solubilité	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	> 250 °C
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) : 83,27 % - 631,66 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETATE DE N-BUTYLE
Se décompose au contact de: eau.

2-BUTOXYETHANOL
Se décompose sous l'effet de la chaleur.

1-METHOXY-2-PROPANOL
Dissout différentes matières plastiques.Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes qui explosent par augmentation de la température.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ACETATE DE N-BUTYLE
Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts.Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins,tert-butoxide de potassium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimé le 12/06/2017 Page n. 11/20

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)
Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.Réagit violemment avec: forts oxydants,acides forts,acide nitrique,perchlorates.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

2-BUTOXYETHANOL
Peut réagir dangereusement avec: aluminium,agents oxydants.Forme des peroxydes avec: air.

1-METHOXY-2-PROPANOL
Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts,acides forts.

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE
Peut réagir violemment avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

ACETATE DE N-BUTYLE
Éviter l'exposition à: humidité,sources de chaleur,flammes nues.

2-BUTOXYETHANOL
Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

1-METHOXY-2-PROPANOL
Éviter l'exposition à: air.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

ACETATE DE N-BUTYLE
Incompatible avec: eau,nitrates,forts oxydants,acides,alcalis,zinc.

1-METHOXY-2-PROPANOL
Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE
Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

2-BUTOXYETHANOL
Peut dégager: hydrogène.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informationsInformations sur les voies d'exposition probables

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture ou d'eau contaminés; inhalation air ambiant.

1-METHOXY-2-PROPANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

ACETATE DE N-BUTYLE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Action toxique sur le système nerveux central (encéphalopathies); action irritante sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

1-METHOXY-2-PROPANOL

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

ACETATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

Effets interactifs

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

La consommation d'alcool interfère avec le métabolisme de la substance en l'inhibant. La consommation d'éthanol (0,8 g/kg) avant une exposition de 4 heures à des vapeurs de xylènes (145 et 280 ppm) provoque une diminution de 50% de l'excrétion d'acide méthylhippurique, tandis que la concentration de xylènes dans le sang est multipliée par 1,5

2. Parallèlement, on note une augmentation des effets secondaires de l'éthanol. Le métabolisme des xylènes est augmenté par des inducteurs enzymatiques de type phénobarbital et 3-méthyle-cholentrène. L'aspirine et les xylènes inhibent mutuellement leur conjugaison avec la glycine, avec comme conséquence la diminution de l'excrétion urinaire d'acide méthylhippurique. D'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme des xylènes.

ACETATE DE N-BUTYLE

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange: LC50 (Inhalation - vapeurs) du mélange:

> 20 mg/l

LC50 (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange: LC50 (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: LD50 (Oral) du mélange:

>2000 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange: LD50 (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.****XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)**

3523 mg/kg Rat

LD50 (Or.)

4350 mg/kg Rabbit

LD50 (Der)

26 mg/l/4h Rat

LC50 (Inh)

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

8530 mg/kg Rat

LD50 (Or.)

> 5000 mg/kg Rat

LD50 (Der)

2-BUTOXYETHANOL

615 mg/kg Rat

LD50 (Or.)

405 mg/kg Rabbit

LD50 (Der)

2,2 mg/l/4h Rat

LC50 (Inh)

1-METHOXY-2-PROPANOL

5300 mg/kg Rat

LD50 (Or.)

13000 mg/kg Rabbit

LD50 (Der)

54,6 mg/l/4h Rat

LC50 (Inh)

ACETATE DE N-BUTYLE

> 6400 mg/kg Rat

LD50 (Or.)

> 5000 mg/kg Rabbit

LD50 (Der)

21,1 mg/l/4h Rat

LC50 (Inh)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanéeProvoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeuxProvoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.Peut produire une réaction allergique.

Contient:Contient:

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de dangerNe répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de dangerNe répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "

données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène

".

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimé le 12/06/2017 Page n. 14/20

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de dangerNe répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
Peut provoquer somnolence ou vertigesPeut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de dangerNe répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION
Exclue puisque l'aérosol ne permet pas l'accumulation dans la bouche d'une quantité significative de produitExclue puisque l'aérosol ne permet pas l'accumulation dans la bouche d'une quantité significative de produit

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

DIMETILETERE

LC50 - Poissons	755,549 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	> 4000 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

XYLENE (MELANGE D'ISOMERES)

Solubilité dans l'eau	100 - 1000 mg/l
-----------------------	-----------------

Biodégradabilité : Données non Disponible

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE

Solubilité dans l'eau	> 10000 mg/l
-----------------------	--------------

Rapidement Biodégradable

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
-----------------------	-------------------

Rapidement Biodégradable

1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
-----------------------	-------------------

Rapidement Biodégradable

PRODUIT RE REACTION: BISPHENOL-A-EPOCHLORHYDRINE

Solubilité dans l'eau	0,1 - 100 mg/l
-----------------------	----------------

NON Rapidement Biodégradable

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**

ACETATE DE METHYLE

Solubilité dans l'eau 243500 mg/l

Rapidement Biodégradable

ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulationXYLENE (MELANGE
D'ISOMERES)Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 3,12

BCF 25,9

ACETATE DE 2-METHOXY-
1-METHYLETHYLECoefficient de répartition
: n-octanol/eau 1,2

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,81

1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau < 1

PRODUIT RE REACTION:

BISPHENOL-A-

EPICHLORHYDRINE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau > 2,918

BCF 31

ACETATE DE METHYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,18

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,3

BCF 15,3

12.4. Mobilité dans le sol

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**

XYLENE (MELANGE
D'ISOMERES)

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,73

PRODUIT RE REACTION:

BISPHENOL-A-

EPICHLORHYDRINE

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,65

ACETATE DE METHYLE

Coefficient de répartition

: sol/eau 0,18

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition

: sol/eau < 3

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1950

IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**

ADR / RID: AEROSOLS
 IMDG: AEROSOLS
 IATA: AEROSOLS,
 FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1
 IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1
 IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, -
 IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
 IMDG: NO
 IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (D)
	Special Provision: -		
IMDG:	EMS: F-D, S-U	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 100 Kg	Mode d'emballage: 130
	Pass.:	Quantité maximale: 25 Kg	Mode d'emballage: 130
	Instructions particulières:	A802	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
 : P3a

**NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml.
BRAVO RAL – 600ml.**Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1	Gaz inflammable, catégorie 1
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Press. Gas	Gaz sous pression
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimè le 12/06/2017 Page n. 19/20

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

- LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
 - CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
 - CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
 - CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
 - CLP: Règlement CE 1272/2008
 - DNEL: Niveau dérivé sans effet
 - EmS: Emergency Schedule
 - GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
 - IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
 - IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
 - IMO: International Maritime Organization
 - INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
 - LC50: Concentration mortelle 50%
 - LD50: Dose mortelle 50%
 - OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
 - PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
 - PEC: Concentration environnementale prévisible
 - PEL: Niveau prévisible d'exposition
 - PNEC: Concentration prévisible sans effet
 - REACH: Règlement CE 1907/2006
 - RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
 - TLV: Valeur limite de seuil
 - TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
 - TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
 - TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
 - VOC: Composé organique volatil
 - vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
 - WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

CIA TECHNIMA SUD EUROPA Srl	Revision n. 6 du 12/06/2017
NESPOLI BRAVO RAL / SPRAYCOLOR / TECNORAL - 400ml. BRAVO RAL – 600ml.	Imprimè le 12/06/2017 Page n. 20/20

2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.
Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:
01 / 02 / 04 / 09 / 11.